

d'être emballé sans ordre dans une caisse d'emballage. Je considère ceci d'une très haute importance.

Les drogues contenues dans la caisse de médicaments envoyée, cette année, au camp d'Aldershot, étaient ce qu'on pouvait désirer de mieux. Néanmoins, je suggérerais que l'on y ajoutât de la poudre de Dover, du baume de copahu, de la liqueur de potasse, une quantité triple de chlorodyne, de la teinture de camphre, de la colle de poisson, du taffetas élastique, deux boîtes de vaseline—pour les coups de soleil dus au bonnet d'ordonnance,—trois tourniquets, et une quantité convenable de bandages de coton et de flanelle.

Votre dévoué, etc.,

S. C. PRIMROSE, chirurgien-major,

A l'aide-adjutant général de milice,
District militaire n° 9.

Principal officier de santé.

DISTRICT MILITAIRE N° 10.

ETAT-MAJOR,

WINNIPEG, 27 décembre 1886.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, conformément aux ordres, et pour l'information du major général commandant, mon rapport annuel sur la milice du district militaire placé sous mon commandement, pour l'année 1886. Ci-inclus aussi le rapport d'inspection, en forme de tableau.

Effectif établi de la milice active du district:—

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
Cavalerie de Winnipeg (1 compagnie)....	3	42
Artillerie de campagne do (1 batterie).....	6	79
Ecole d'enfant à cheval	6	100
90e carabiniers do (6 compagnies)...	26	276
91e d'infanterie légère do (8 compagnies)...	32	336
95e grenadiers du Manitoba, (8 compagnies)...	32	400
Total.....	105	1,233

Il y a aussi, dans le district, trois franchises compagnies d'infanterie, savoir:—

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
La compagnie d'Emerson.....	3	42
La compagnie de Saint-Boniface.....	3	42
La compagnie de Saint-Jean-Baptiste.....	3	42
Total.....	9	126

Mais je ne compte pas ces compagnies dans l'effectif réel du district, vu qu'à tous égards ce sont des corps de nom seulement, sans officiers ni soldats, et dont je recommande le licenciement depuis deux ou trois ans. (Voir rapports annuels précédents.) La compagnie d'infanterie de Kildonan, dont j'ai pareillement demandé le licenciement, a été rayée de la liste des corps de milice active par ordre général (13) en date du 18 juin 1886, comme étant devenue non effective, et je dois encore recommander que les autres soient traitées de la même manière.

Le contingent autorisé pour les exercices de cette année, dans le district, était de 622 hommes de tous grades (non compris le corps d'infanterie à cheval) répartis comme suit, savoir:—

	De tous grades.
Compagnie de cavalerie de Winnipeg.....	27
Batterie d'artillerie de campagne do	60
90e carabiniers do	268
91e d'infanterie légère do	267
Total	622